

MAIRIE DE SIMANDRES

Tarifs du restaurant scolaire et de la garderie à compter du 01.11.2022

• Tarifs du restaurant scolaire (Délibération N°2022/57 du 21 septembre 2022)

Tarif	Repas	PAI	Extérieur
	4,95€	2,00€	5,00€

• Tarifs de la garderie (Délibération N°2022/58 du 21 septembre 2022)

QUOTIENT FAMILIAL Fournir la notification caf ou le dernier avis d'imposition ou de non-imposition	Tarif horaire*
Inférieur à 570	1,00€
571 à 850	1,47€
851 à 1000	2,00€
1001 à 1200	2,41€
1201 à 1600	2,63€
1601 à 3800	2,94€
Supérieur à 3800	3,15€

Frais de dépassement : 20 € par demi-heure entamée après 18h30 du lundi au jeudi et après 18 heures le vendredi

*facturation par demi-heure